

**COMMUNE DE STEENWERCK**  
**ECOLE DU TILLEUL**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018**  
**FONCTIONNEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES**

**ATTENTION / Changements de tarifs et de tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

**CANTINE**

**Tarif unique : 3,70 € le repas**

Le service de restauration se déroule à la Maison du Temps Libre, à côté de l'école primaire.

**Les repas doivent être commandés ou décommandés exclusivement à la mairie au plus tard la veille avant 11h** (pour le lundi, prévenir le vendredi précédent avant 11h).

☞ tout repas commandé et non dédit la veille avant 11h **est dû** par la famille

☞ tout repas non commandé **ne pourra être fourni**

**Un bulletin d'inscription est à compléter.**

**ETUDE**

**Tarifs à l'heure en fonction du Quotient Familial (QF) des familles**, toutes caisses d'allocations familiales confondues.

	QF de 0 à 700	QF de 701 à 1000	QF de 1001 à plus
<b>1 heure</b>	<b>1,70 €</b>	<b>2,00 €</b>	<b>2,20 €</b>

L'étude s'adresse aux enfants scolarisés à l'école élémentaire. Elle est assurée par les enseignants dans les locaux scolaires :

- les lundi, mardi et vendredi de 16h30 à 17h30

**Un bulletin d'inscription est à compléter.**

A l'issue de l'étude à 17h30 :

- l'enfant autorisé à sortir seul quitte l'école sauf si les parents souhaitent qu'il soit amené exceptionnellement en garderie. Dans ce cas, prévenir l'école du Tilleul au 03.28.49.92.29.
- l'enfant remis à des « personnes autorisées » sera amené en garderie en cas de retard de ces personnes.

Dans les deux cas, une participation financière sur la base d'une ½ heure de présence sera facturée à la famille.

**ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Garderie)**

**Tarifs à la demi-heure en fonction du Quotient Familial (QF)**

CAF du Nord	QF de 0 à 369	QF de 370 à 499	QF de 500 à 700
½ heure	<b>0,12 €</b>	<b>0,22 €</b>	<b>0,30 €</b>

	QF de 0 à 700 (autres CAF)	QF de 701 à 1000	QF de 1001 à plus
½ heure	<b>0,60 €</b>	<b>0,75 €</b>	<b>0,85 €</b>

☞ Toute 1/2 heure commencée est due (y compris pour les enfants issus de l'étude).

**Pénalités de retard le soir : 2,00 € le premier quart d'heure et 3,00 € le deuxième quart d'heure**

L'accueil périscolaire se déroule dans les locaux de l'école primaire du Tilleul :

- le matin de 7h20 à 8h50 (heure de prise en charge des élèves par l'école).
- le soir (sauf le mercredi) de 16h30 à 18h00 pour les élèves de l'école maternelle et de 17h30 à 18h00 pour les élèves issus de l'étude.
- le jeudi de 16h30 à 18h00 pour les élèves de l'école élémentaire, après les TAP

Aucun enfant ne quittera l'accueil périscolaire seul. Les enfants seront repris par les parents ou par les personnes dûment désignées par eux (cf dossier d'inscription). Les enfants de moins de 6 ans seront obligatoirement repris par une personne majeure.

A l'issue de l'accueil périscolaire le midi et le soir, **en cas de retard**, les parents doivent prévenir l'école primaire du Tilleul au 03.28.49.92.29.

Les goûters sont fournis par la famille.

## TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

**Tarifs inchangés : forfait par période en fonction du Quotient Familial (QF)**

QF de 0 à 369	QF de 370 à 700	QF de 701 à 1000	QF de 1001 à plus
<b>Gratuit</b>	<b>5,25 €</b>	<b>10,50 €</b>	<b>14,50 €</b>

Une période de TAP s'organise de vacances à vacances (la 3<sup>ème</sup> période ira du 08/01 au 23/02/2018). Ils se déroulent **le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30**.

**Un bulletin d'inscription est à compléter.**

## TRAJETS

Tous les trajets entre l'école maternelle et l'école primaire du Tilleul sont assurés par le personnel communal affecté aux écoles.

Toutes les mesures de sécurité réglementaires sont appliquées lors de ces différents trajets.

☞ **Pour une question de responsabilité, aucun enfant ne pourra être repris lors des trajets.**

## FACTURATION

La facturation des différents services périscolaires est établie à la fin de chaque mois sur la base du nombre de repas dus et des états de présence à l'étude et à la garderie (à la fin de la période pour les TAP).

Les factures sont transmises aux familles par courrier.

Afin d'éviter tout rappel, il est demandé de bien vouloir respecter la date limite de paiement indiquée sur les factures.

En cas de non-paiement dans les délais impartis, un titre de recettes du Trésor Public sera émis à l'encontre des familles.

## CONTACT

Mairie de STEENWERCK

Tél 03.28.49.94.78

Fax 03.28.40.46.17

Mail [tap-enfance@steenwerck](mailto:tap-enfance@steenwerck)